

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHAMBLY TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2022 À 19 H À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL AU PÔLE CULTUREL DE CHAMBLY

---

#### **SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Alexandra LABBÉ, mairesse  
M. Carl TALBOT, conseiller du district n° 1 -  
M. Jean-Philippe THIBAUT, conseiller du district n° 2 -  
M<sup>me</sup> Colette DUBOIS, conseillère du district n° 3 -  
M<sup>me</sup> Annie LEGENDRE, conseillère du district n° 4 -  
M. Serge SAVOIE, conseiller du district n° 5 -  
M. Luc RICARD, conseiller du district n° 6 -  
M. Justin CAREY, conseiller du district n° 7 -  
M. Jean-François MOLNAR, conseiller du district n° 8 -

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de madame la mairesse.

#### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Jean-François AUCLAIR, directeur général  
M<sup>e</sup> Nancy POIRIER, greffière

#### RÉSOLUTION 2022-12-568      1.1      Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Ricard

APPUYÉ par M. Justin Carey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

#### RÉSOLUTION 2022-12-569      2.1      Adoption des prévisions budgétaires de 2023 de la Ville de Chambly

---

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-François Molnar

APPUYÉ par M<sup>me</sup> Annie Legendre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption des prévisions budgétaires 2023 des activités de fonctionnement, prévoyant des dépenses équivalentes aux revenus de 56 646 000 \$, tels que décrits ci-après :

<b>Revenus de fonctionnement</b>	
Taxes foncières générales	34 249 164 \$
Tarification pour services municipaux	8 339 001 \$
En lieu de taxes	999 171 \$
Services rendus aux organismes municipaux	2 003 141 \$
Loisirs et culture	1 393 998 \$
Droits de mutations immobilières	5 200 000 \$
Autres revenus (permis, amendes, intérêts)	2 704 440 \$
Transferts gouvernementaux	1 757 085 \$
	<b>56 646 000 \$</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Administration générale	9 842 223 \$
Sécurité publique	9 516 036 \$
Transport	8 811 891 \$
Hygiène du milieu	8 356 922 \$
Santé et bien-être	261 262 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 985 782 \$
Loisirs et culture	11 711 554 \$
Frais de financement	1 740 330 \$
Remboursement de la dette à long terme	3 345 000 \$
Remboursement au fonds de roulement	1 400 000 \$
Transfert aux activités d'investissement	1 675 000 \$
Affectation d'excédent non affecté	(2 000 000 \$)
	<b>56 646 000 \$</b>

Les taux de taxes et les tarifs pour services municipaux correspondent à ceux décrétés par le règlement à cet effet.

ADOPTÉE.

**RÉSOLUTION 2022-12-570      2.2    Adoption du Programme d'immobilisations  
pour les années 2023-2024-2025**

---

ATTENDU que le 7 novembre 2022, il y a eu présentation aux élus, des projets inscrits au Programme des immobilisations 2023-2024-2025 ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Colette Dubois

APPUYÉ par M. Jean-Philippe Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal adopte le programme des immobilisations pour les années 2023-2024-2025, tel que décrit ci-après :

<b>Source de financement</b>	<b><u>2023</u></b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2025</u></b>
Emprunt à long terme – À la charge de l'ensemble	12 150 000 \$	8 000 000 \$	6 000 000 \$
Emprunt à long terme – À la charge du Gouvernement du Québec	1 500 000 \$	18 000 000 \$	16 000 000 \$
Taxe spéciale – Fonds de voirie	2 437 000 \$	3 670 000 \$	0 \$
Taxe spéciale – Fonds des dépenses en immobilisations	2 415 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$

Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels	4 400 000 \$	1 995 000 \$	5 750 000 \$
Fonds réservés pour projets spécifiques ou excédent non affecté	3 950 000 \$	4 000 000 \$	2 000 000 \$
	<b>26 852 000 \$</b>	<b>38 665 000 \$</b>	<b>32 750 000 \$</b>
<b>Investissements</b>	<b><u>2023</u></b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2025</u></b>
Chemins, rues et trottoirs	12 392 000 \$	13 670 000 \$	7 500 000 \$
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels	4 300 000 \$	1 995 000 \$	14 500 000 \$
Eau potable, conduites d'égout et usine d'épuration	610 000 \$	300 000 \$	4 950 000 \$
Bâtiments administratifs et communautaires	6 750 000 \$	21 450 000 \$	4 750 000 \$
Véhicules	1 790 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Machinerie, outillage et équipement	585 000 \$	0 \$	0 \$
Ameublement et équipement de bureau	425 000 \$	250 000 \$	250 000 \$
	<b>26 852 000 \$</b>	<b>38 665 000 \$</b>	<b>32 750 000 \$</b>

ADOPTÉE.

**PÉRIODE DE QUESTIONS 19 h 06 à 19 h 08**

**RÉSOLUTION 2022-12-571 3.1 Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ par M. Carl Talbot

APPUYÉ par M. Serge Savoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19 h 08, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.

ADOPTÉE.

La mairesse,

La greffière,

**ALEXANDRA LABBÉ**

**M<sup>e</sup> NANCY POIRIER**